

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Début de la séance : 18h08

Quorum atteint : 13

Secrétaire de séance : Mme SCHIMMEL – Personnel Enseignant

I. Présentation de l'ordre du jour

- Présentation de l'ordre du jour
- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration précédent (pour vote)
- Bilan de la rentrée scolaire 2023 (effectifs, DNB session 2023, ...)
- Simplification fonctionnement instances EPLE : déroulement des élections des représentants des parents d'élèves exclusivement par correspondance (pour vote)
- Signature des conventions de stages par le nouveau chef d'établissement
- Voyage en Angleterre
- Voyage au Ski
- Affaires financières
- Questions diverses (à envoyer par mail au secrétariat au moins 48 h avant le C.A)

Délibération n°1 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration adopte l'ordre du jour.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II. Approbation du compte rendu dernier CA et de l'ordre du jour

Mme MONTIEGE demande aux membres présents du CA s'ils ont des remarques ou d'éventuelles questions concernant le compte-rendu reçu par courriel.

Délibération n°2 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration adopte le PV du CA du 07/07/2023.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III. Bilan de la rentrée scolaire 2023

Mme MONTIEGE fait le bilan de la rentrée.

- A la rentrée, tous les enseignants étaient nommés ce qui a permis d'envisager une rentrée sereine.
- 28 enseignants dont 5 nouveaux arrivants (messieurs AUVRAY, ECH CHEIKH, FANOUILLET, PFISTER et Mme TALLENDIER).
- Nous accueillons donc 338 élèves répartis en 15 divisions

- L'équipe de Vie scolaire est stable et inchangée par rapport à l'an passé.
- L'équipe des AESH a été renforcée par l'arrivée de Madame GRAS
- Mme CHESNAY, Monsieur CHAMBRIER et Mme BOUHOUB interviennent toujours sur le collège.
- L'équipe des agents est également au complet et inclut deux contractuels, Monsieur LIETARD déjà présent l'an passé et Mme GODEFROY.
- Au niveau de l'administration, il y a eu de nombreux changements avec l'arrivée de Madame LEMOINE au secrétariat de Direction, de Madame MORICEAU sur le secrétariat d'Intendance et le secrétariat pédagogique (nommée à ½ temps ici et à ½ temps à Mamers).
Pour le moment Madame PICHEREAU assure la fonction de gestionnaire à ½ temps entre le collège Normandie Maine et le collège de Cérans Foulletourte mais ceci ne durera pas puisque Mme PICHEREAU a été nommée à temps plein sur Cérans à partir du 1er octobre. Elle a cependant accepté de travailler sur les deux établissements le temps qu'une solution soit trouvée pour notre établissement, ce pourquoi Mme MONTIEGE la remercie.
- En ce qui concerne le DNB général, il y a eu 89,65% d'admis (89.1% moyenne dep, acad et nat) avec 52 reçus sur 58 candidats présentés et 100% en DNB pro (2 candidats)
- En série générale :

En série Professionnelle :	
17,24% Assez bien (10 élèves)	50% Assez Bien (1 élève)
13,79% Bien (08 élèves)	
36,2% Très bien (21 élèves)	

Mme MONTIEGE explique que le calendrier de l'année scolaire est en cours, mais que nous avons déjà positionné les dates des 2 premiers CA qui auront lieu le 09 novembre (CA d'installation et sorties et voyages) et le 23 novembre (CA budget).

M. ASSIER, représentant de la mairie d'Ancinnes, nous informe que le conseil d'école aura lieu le 07 novembre.

Mme SEMON prend la parole pour nous expliquer l'organisation du forum des découvertes professionnelles du 13 octobre.

Mme Berthier demande si l'ensemble des professionnels a été trouvé et propose une personne de sa connaissance pour venir présenter la menuiserie.

IV. Simplification fonctionnement instances EPLE : Déroulement des élections des représentants des parents d'élèves exclusivement par correspondance

Il est expliqué aux membres que les documents seront transmis prochainement aux élèves.

L'organisation pour la construction de la liste des listes sera à revoir. Il est précisé que cette liste est composée de 6 titulaires et 6 suppléants. Et que lors du dépouillement des représentants des parents doivent être présents.

Les parents représentants manifestent leur surprise quant au fonctionnement qu'on leur demande de mettre en place. Ils indiquent que lors des années précédentes, c'est le collège qui réunissait les noms des parents volontaires et que l'absence d'association de parents ne facilite pas la constitution d'une liste autrement que comme cela. Mme Montiege répond qu'il s'agit de la procédure légale et que cela garantit la possibilité de constituer plusieurs listes.

Les parents demandent à recevoir à nouveau les coordonnées de l'ensemble des parents pour pouvoir prendre contact et constituer la ou les listes à présenter le jour des élections.

18h24 : Arrivée de Mme HERVIO-CHARDRON

Délibération n°3 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration approuve le déroulement des élections des représentants des parents d'élèves exclusivement par correspondance.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V. Signature des conventions de stages par le nouveau chef d'établissement

Mme MONTIEGE présente les 3 conventions :

- La convention de stage
- La convention parcours individuel pour les élèves de – de 15 ans
- La convention formation initiale pour les élèves de + de 15 ans

Délibération n°4 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise la Cheffe d'établissement à signer les conventions de stages.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°5 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise la Cheffe d'établissement à signer les conventions parcours individuel.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°6 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise la Cheffe d'établissement à signer les conventions formation initiale.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI. Voyage à Londres

Mme PICHEREAU présente le budget pour le séjour à Londres. Ce séjour concernera 52 élèves et 5 accompagnateurs et aura lieu du 15 au 20 avril 2024.

Une participation des familles de 440.00€ par élève sera demandé. Ce règlement pourra s'effectuer en plusieurs fois :

- 1^{er} encaissement en novembre de 160.00€
- 2^{ème} encaissement en décembre de 100.00€
- 3^{ème} encaissement en janvier de 100.00€
- 4^{ème} encaissement en février de 80.00€

DEPENSES		RECETTES	
Voyagiste	27 057.51 €	Participation familles	22 880.00€
		FSE	3 500.00€
		Participation collège	677.51€
TOTAL	27 057.51€	TOTAL	27 057.51€

Des questions sont posées sur le coût du séjour. M.Leray et M.Leroux expliquent ce qui a été fait au sein du foyer par le professeur organisateur pour récolter de l'argent et financer le coût des accompagnateurs ; il s'agit essentiellement du loto organisé en juin.

Délibération n°7 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise le principe du séjour à Londres, autorise la cheffe d'établissement à signer les bons de commandes et contrats

afférent à ce séjour et adopte le budget pour un montant total de 27 057.51€ financier à hauteur de 22 880.00€ par les familles, 3 500.00€ par le foyer des élèves et 677.51€ par le budget établissement.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°8 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise la participation famille de 440.00€ par élève pour le séjour à Londres.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°9 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise le don du foyer des élèves de 3 500.00€

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VII. Voyage au Ski

Mme PICHEREAU présente le budget pour le séjour au ski. Ce séjour concernera 48 élèves et 5 accompagnateurs et aura lieu du 11 au 15 mars 2024.

Une participation des familles de 389.00€ par élève sera demandé. Ce règlement pour s'effectuer en plusieurs fois :

- 1^{er} encaissement en novembre de 110.00€
- 2^{ème} encaissement en décembre de 100.00€
- 3^{ème} encaissement en janvier de 100.00€
- 4^{ème} encaissement en février de 79.00€

DEPENSES		RECETTES	
Auberge de jeunesse	16 226.00€	Participation familles	18 672.00€
Repas + gouter	400.00€	FSE	300.00€
Transport	5 350.00€	Association sportive	1 200.00€
		MAE	130.00€
		Participation collège	744.94€
		Jeunesse au Plein Air	929.06€
TOTAL	21 976.00€	TOTAL	21 976.00€

Il est précisé que ces budgets pourront évoluer en fonction des bénéfices des ventes du foyer pour présenter une part famille en baisse mais jamais en hausse.

M.Leray explique que pour les séjours, les aides du foyer dépendent des projets menés par les professeurs organisateurs.

Délibération n°10 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise le principe du séjour au ski, autorise la cheffe d'établissement à signer les bons de commandes et contrats afférent à ce séjour et adopte le budget pour un montant total de 18 672.00€ financier à hauteur de 18 672.00€ par les familles, 300.00€ par le foyer des élèves, 1 200.00€ par l'association sportive, 130.00€ pour la MAE, 929.06€ par jeunesse au Plein Air et 744.94€ par le budget établissement.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°11 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise la participation famille de 389.00€ par élève pour le séjour au ski.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°12 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise le don du foyer des élèves de 300.00€.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIII. Affaires financières

a) Bilan séjour à PARIS 2023

Suite à la remarque de M. LERAY et M. LEROUX représentants du personnel enseignant, concernant une attente de facture de Flunch, il est décidé que ce point sera revu et présenté lors du CA du mois de novembre.

b) Forfait téléphonique – Téléphone portable

Le collège envisage d'avoir un forfait téléphonique pour une ligne de téléphone portable. Ce numéro pourra être utilisé en cas de panne de téléphone fixe, ce qui arrive régulièrement. Ce forfait sera de 2.00€ par mois. Une discussion s'engage sur la pertinence du choix de l'opérateur SFR avec lequel un contrat d'engagement a été signé jusqu'en 2025.

Délibération n°13 : Sur proposition de la Cheffe d'établissement le conseil d'administration autorise la Cheffe d'établissement à adhérer à un forfait téléphonique de 2.00€ par mois pour 2 heures d'appel et sms illimité.

M.Assier s'étonne de l'absence de M.Pottier et de Mme Loinard, personnes qualifiées qui étaient habituellement invitées. M.Pottier s'est excusé de son absence alors que Mme Loinard n'a peut-être pas été prévenue, il s'agit d'une erreur de notre part.

M.Roulois revient sur les conventions de stage de 3e pour savoir à partir de quand elles seront disponibles ; ce sera le cas dans une quinzaine de jours, avant les vacances de la Toussaint. En attendant, une pré-convention peut être distribuée aux élèves qui en auraient besoin.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IX. Question diverses

Pas de questions diverses.



La secrétaire de séance :
Mme C. SCHIMMEL

Fin de la séance : 19h15